



COMMISSIONS JUGES ET ARBITRES

JUGES ET ARBITRES

Le vol libre n'utilise d'arbitres dans aucune discipline.

Les juges ne sont utilisés que dans les disciplines suivantes : cerf-volant, voltige parapente et delta, kite freestyle.

Pour le cerf-volant, les juges sont formés en interne par des formateurs reconnus. En 2007, aucune session de formation n'a été organisée. On compte, au total, quarante deux juges actuellement en activité.

Pour le kite freestyle, la formation des juges est faite internationalement. En 2007, aucune session de formation n'a été organisée. On compte au total trente et un juges français actuellement en activité.

Pour la voltige parapente et delta, la formation des juges est faite internationalement. On compte au total six juges français actuellement en activité.

La Commission